

C'est un gros problème; mais il s'agit simplement de remettre le Canada dans son état normal, c'est-à-dire, sur un pied de paix. Comme je l'ai dit, notre pays n'est pas le seul dans cette situation. Toutes les nations ont été directement, ou indirectement atteintes par la guerre, et elles s'emploient actuellement à la solution de problèmes semblables aux nôtres. Nous avons à faire face à une rivalité sans précédent. Nous n'avons pas seulement à envisager la rivalité du peuple américain; mais aussi celle des autres nations de l'Europe. Il n'y a, toutefois, aucune bonne raison pour laquelle le Canada hésiterait à devenir, lui-même, un rival des autres pays. Le gouvernement canadien se rend compte, aujourd'hui, de la grandeur des problèmes qu'il a à résoudre, et des lourdes responsabilités qui pèsent sur ses épaules.

Mon honorable ami de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand) peut critiquer le gouvernement sur ce qui reste à faire, mais a-t-il, lui-même, aujourd'hui, suggéré la politique remédiate à suivre pour faire face à la situation qu'il a exposée? Le gouvernement, permettez-moi de le dire, reconnaît que la grande question qu'il faut d'abord résoudre est la démobilisation. Rien jusqu'à présent n'a été négligé—et j'émetts cette assertion sans craindre la contradiction—rien, dis-je, n'a été négligé par le gouvernement; tout ce qui est humainement possible de faire a été fait par le gouvernement pour résoudre les nombreuses questions soulevées, particulièrement celle de la démobilisation de nos soldats du front et de leur rétablissement dans la vie civile. Des bureaux de placement ont été ouverts pour eux, de l'Atlantique au Pacifique. Le gouvernement fédéral a pris des arrangements avec les gouvernements provinciaux pour l'établissement de ces bureaux de placement et les faire tenir par des fonctionnaires provinciaux, ainsi que par des officiers fédéraux et des soldats revenus du front.

Ces bureaux fonctionneront dans toutes les parties du Canada, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Je ne connais aucun centre de population, en Canada, dans lequel le Gouvernement n'a pas établi une organisation spéciale pour faire face à la situation. Mais, permettez-moi de dire que le Gouvernement ne peut se substituer à ce que les particuliers peuvent entreprendre, eux-mêmes. Pour ce qui concerne le Gouvernement, il peut procurer de l'emploi au moyen d'un gros programme de travaux publics. Aujourd'hui, le Gouvernement du Canada coopère avec toutes les compagnies indus-

trielles du Canada, à la solution du problème des emplois, et il comprend très bien que, dans le cas où nos efforts ne réussiraient pas, le Gouvernement se trouvera dans l'obligation de préparer un grand programme de travaux publics, et il est prêt à en assumer toute la responsabilité.

De plus, reconnaissant que la situation exceptionnelle qui existe au delà de l'Atlantique est une occasion des plus favorables au Canada d'établir un commerce fructueux avec les contrées d'outre-mer, particulièrement avec les pays dévastés par la guerre et qui doivent procéder à leur reconstruction, le gouvernement canadien a nommé des commissions commerciales opérant à Washington et en Europe, pour mettre le Canada en état de profiter de cette occasion. Nous avons envoyé à Londres une commission chargée d'entamer des négociations avec les contrées auxquelles je viens de faire allusion—c'est-à-dire la France, la Belgique et les pays balkaniques—dans le but d'obtenir une part du commerce qui se fera nécessairement entre ces contrées et d'autres pays, et de leur offrir les approvisionnements et les produits dont ils ont besoin pour restaurer leurs territoires dévastés.

Mon honorable ami (M. Dandurand) a blâmé le Gouvernement de n'avoir pas nommé une commission composée d'hommes compétents. Mon honorable ami ayant une très grande confiance dans ceux qui résident dans sa province, veut-il dire que c'est plutôt dans cette province que le Gouvernement doit aller chercher les hommes devant constituer les commissions commerciales qu'il envoie en Angleterre et dans les centres de l'Europe? Mon honorable ami a été assez bon de mentionner le nom de celui qui préside la commission qu'il a mentionnée, savoir: M. Lloyd Harris. Si l'honorable sénateur connaît, dans la province de Québec, quelqu'un qui soit plus familier avec le commerce de France que ne l'est M. Lloyd Harris, je serai très heureux de connaître son nom. Pendant un grand nombre d'années, M. Lloyd Harris a résidé à Paris, et il a établi un grand commerce entre ce pays et la compagnie Massey-Harris. Cette compagnie a fourni à la France des produits manufacturés pour des millions de piastres. Ce commerce a été créé par M. Harris lui-même, et le Gouvernement du Canada, en le chargeant des responsabilités de la mission qui lui est maintenant confiée, a cru qu'il ne pourrait faire un meilleur choix, et je puis dire avec assurance à cette Chambre, aujourd'hui, que